Conseil municipal N°02/2022 du jeudi 24 mars 2022



République française Département des Vosges Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 18 mars 2022 Date d'affichage : vendredi 25 mars 2022.

•	En exercice	6
•	Présents	6
•	Votants	6
•	Absents	0
•	Exclus	0

Nombre de conseillers

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT. Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration: néant

Délibération N°12/2022 BUDGET PRIMITIF 2022 DONT SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente au Conseil municipal son projet de budget primitif 2022, y compris l'annexe attribuant les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le budget principal 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	151 692.28 €	16 678.00 €
Recettes	151 692.28 €	16 678.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2022 et ses annexes.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le Publié ou notifié le

> JEAN PIERRE POIROT 2022.03.25 15:23:35 +0100 Ref:20220325_150006_1-1-O Signature numérique le Maire